

L'empire maritime athénien au service de la démocratie

Document 1 L'empire maritime athénien au Ve siècle avt J.C. : la Ligue de Délos



source : manuel Hachette Education, 2020

Document 2 Un empire maritime au service des citoyens athéniens



L'argent de la Ligue de Délos permettait à Athènes d'armer une dizaine de trières par an pour patrouiller en mer Egée. Cela offrait du travail à plus de 10 000 citoyens pauvres qui servaient sur les navires. Fragment de bas-relief, 410-400 avt J.C. , Athènes, musée de l'Acropole

- Trirème ou trière : navire de guerre à trois rangées de rames superposées.
- Périclès procéda aux grands travaux de l'Acropole notamment la construction du Parthénon en grande partie financée par le trésor de la Ligue de Délos.
- clérouquie : installation de citoyens athéniens, généralement pauvres, dans des cités alliées où ils accèdent à un lot de terre, tout en conservant le statut de citoyen athénien.

Document 3 Les clérouquies au service d'Athènes

Périclès ne cherchait qu'à complaire au peuple ; il remplissait chaque jour la ville de fêtes pompeuses, de banquets, et il formait les citoyens à des plaisirs qui n'était pas sans élégance. Tous les ans, il faisait partir soixante trirèmes, montées par un grand nombre d'Athéniens, lesquels devaient, moyennant une solde, tenir la mer pendant huit mois, pour s'exercer et s'instruire dans l'art nautique. En outre, il envoya une colonie de mille hommes dans la Chersonèse, une de cinq cents à Naxos, une de deux cent cinquante à Andros ; une autre colonies, de mille hommes alla se fixer en Thrace, dans le pays des Bisaltes ; enfin il peupla, en Italie, Sybaris, qui venait d'être rebâtie sous le nom de Thourioi. Par ce moyen, Périclès déchargea la ville d'une populace oisive, et pleine par conséquent, d'une malfaisante activité ; il peu subvenir aux besoins urges des pauvres, et établir à demeure, au sein des Alliés d'Athènes, comme une garnison qui les tenait en respect, et qui prévenait toute révolution.

Mais ce qui fit le plus de plaisir à Athènes, et ce qui devint le plus bel ornement de la ville ; ce qui fut pour tout l'univers un objet d'admiration, ce fut la magnificence des édifices construits par Périclès. C'est aussi contre ces monuments de son admiration que ses ennemis se sont le plus déchâinés « le peuple s'est déshonoré, disaient-ils, et il s'est couvert d'infamie, en tirant de Délos le trésor commun de la Grèce, pour l'employer à son seul profit.

Plutarque, *Périclès*, début du IIe siècle après J.-C., 11, 5-6.



Document 4 Athènes impose sa monnaie

Le peuple choisira des hérauts pour notifier le décret ; qu'un héraut aille dans les îles, un en Ionie, un dans l'Hellespont, un en Thrace ; que les stratèges collaborent à l'envoi des hérauts en fournissant à chacun d'entre eux les moyens de transport. Que les magistrats des cités alliées transcrivent ce décret sur une stèle de pierre et la placent sur l'agora ; que les préposés la placent aussi en face de l'atelier monétaire avec cette formule : « Si quelqu'un frappe une monnaie d'argent dans les cités et n'utilise pas les monnaies, les poids et les mesures des Athéniens, je le châtierais et le punirais » ; que chacun soit libre de remettre à la cité l'argent étranger qu'il détient et de l'échanger quand il le souhaite ; que la cité lui donne en échange de la monnaie athénienne ».

Décret d'Athènes imposant aux cités de l'empire sa monnaie et ses poids et mesures, vers 425 avt J.-C.

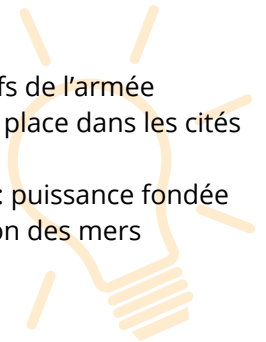
Document 5 Tétradrachme athénien représentant Athéna



Athènes impose sa monnaie dans les cités de l'empire athénien.

Source : wikipedia

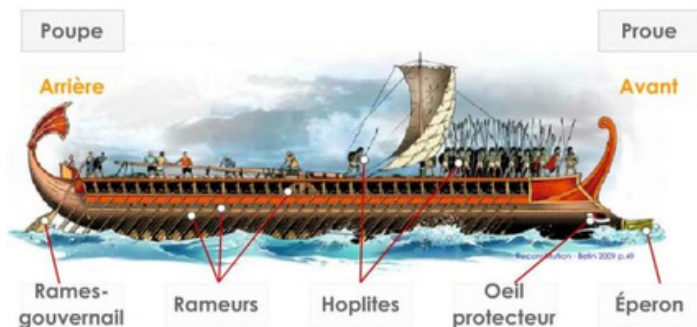
- stratèges : chefs de l'armée
- agora : grande place dans les cités grecques
- thalassocratie : puissance fondée sur la domination des mers



Document 6 Le serment des citoyens de Chalcis

« Que les Chalcidiens prononcent le serment en ces termes : « Je ne me séparerai plu peuple des Athéniens, ni par ruse, ni par manoeuvre, ni en parole, ni en acte et je ne suivrai pas celui qui voudrait se séparer d'eux ; si quelqu'un se prépare à se séparer d'eux, je le dénoncerai aux Athéniens ; je paierai aux Athéniens le tribut et je serai aussi bon et juste allié que possible ; je me porterai au secours du peuple des Athéniens et je le défendrai si quelqu'un lui fait du tort, et j'obéirai au peuple des Athéniens ». Que tous les Chalcidiens qui sont en âge de le faire prononcent ce serment, si quelqu'un ne le prête pas, qu'il soit privé de tous ses droits et que ses biens soient confisqués ; qu'une ambassade se rende à Chalcis et fasse prêter le serment (...).

Décret des Athéniens sur la cité de Chalcis, 446 avant J.-C.



Une trière



Le Parthénon, Athènes